

Résumé d'évaluation

Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale PIPPF

Pays : Côte d'Ivoire

Secteur : Santé

Evaluation conduite par le groupement BRL/Baastel

Date de l'évaluation : décembre 2020

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CCI 1202

Montant : 7 622 451 euros

Taux de décaissement : 100 %

Signature de la convention : 29/09/2013

Date d'achèvement : 30/06/2021

Durée : 7,5 ans



Contexte

En 2012, lors de la structuration du PIPPF, le Taux de Prévalence de méthodes Contraceptives Modernes (TPCM) était de 13,4% en Côte d'Ivoire (contre une moyenne de 18,7% en Afrique selon l'initiative Track 20). Afin d'augmenter significativement l'accessibilité et la demande de ces méthodes, notamment dans le nord de la Côte d'Ivoire, il a été décidé de soutenir des actions « coup de poing » menées par deux ONG ivoiriennes tout en renforçant les capacités de la Direction de la Santé Maternelle et Infantile (DC-PNSME) au niveau central.

Intervenants et mode opératoire

Le projet PIPPF a été mis en œuvre par une Unité de Coordination de Projets rattachée au Ministère de la Santé de Côte d'Ivoire et a fait l'objet de deux conventions de partenariat avec deux ONG ivoiriennes auxquelles l'Etat de Côte d'Ivoire a délégué les missions publiques suivantes:

1. L'Association Ivoirienne pour le Bien Etre Familial (AIBEF) a pour mission de renforcer les services de planification familiale via des structures de santé publiques et privées.
2. L'Agence Ivoirienne de Marketing Social a pour missions principales de lutter contre le VIH/SIDA et de promouvoir la santé sexuelle et reproductive.

Par ailleurs, le Projet visait également à renforcer la DC-PSNME (construction de locaux, formations d'agents et renforcement des activités de coordination).

Objectifs

Contribuer à la diminution de la mortalité maternelle en Côte d'Ivoire en permettant l'espacement des naissances. Dans ce but, le projet visait à améliorer l'accessibilité de la population ivoirienne à des services de Planification Familiale (PF) de qualité.

Objectifs spécifiques

- Renforcer les ressources nationales, humaines et financières, pour le pilotage du programme de santé de la reproduction et de PF, la coordination et le suivi de la politique nationale.
- Améliorer l'accessibilité aux services publics et privés de PF et à une offre publique en matière de PF plus diversifiée et de meilleure qualité.
- Renforcer les moyens de distribution de produits contraceptifs dans le secteur privé et de promotion de la PF auprès de la population ivoirienne.
- Soutenir la sensibilisation communautaire en matière de PF.

Appréciation de la performance

Pertinence

Une excellente pertinence en sortie de crise se caractérisant par i) le choix d'objectifs spécifiques alignés avec le plan stratégique et les engagements internationaux de la RCI ; ii) la mise en œuvre au niveau opérationnel par des ONG (AIBEF et AIMAS) aptes et habilitées à appuyer le renforcement de l'offre de services et de la demande.

Cohérence

La France est fortement engagée en faveur de l'accès à la santé des enfants et des femmes, et de la promotion des droits sexuels et reproductifs. Le projet PIPPF est parfaitement cohérent avec les stratégies d'intervention de l'AFD dans le secteur de la santé en Côte d'Ivoire et avec le plan stratégique de la planification familiale de la Côte d'Ivoire sur la durée du projet (2012-2016).

Efficacité

On constate que toutes les activités prévues par le projet ont été menées par les ONG AIBEF et AIMAS et que le taux de prévalence de méthodes contraceptives modernes a augmenté dans le Nord de la Côte d'Ivoire à l'issue du projet. L'appui institutionnel était le seul appui direct de ce type que recevait la DC-PNSME en 2013 dans le but de renforcer sa capacité à suivre et coordonner les interventions en matière de PF. Cependant, seules quatre réalisations sur les dix attendues au profit de la DC-PNSME ont pu être menées (véhicules, kits informatiques, formation de deux agents, et plan de suivi et évaluation du plan annuel budgétisé).

Efficience

Certaines confusions sur la définition des outils de pilotage du projet, notamment en matière de passation de marché applicables aux investissements effectués par les ONG AIBEF et AIMAS ou encore de pilotage des activités au profit de la DC-PNSME, ont conduit à des retards et des insatisfactions quant aux résultats obtenus.

Viabilité/durabilité

Certains résultats du PIPPF permettent de s'inscrire dans la durée. Ainsi, les formations dispensées ont permis de promouvoir des sages-femmes à des fonctions de coordinatrices en santé maternelle et infantile au sein des directions régionales de la santé. Néanmoins, pour inscrire le renforcement de l'offre et de la demande en PF dans la durée, d'autres actions sont nécessaires, telles que le renforcement de l'approvisionnement en méthodes contraceptives sur les derniers kilomètres ou encore la délégation de tâches en matière de PF aux agents de santé communautaires.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

En prenant le parti de soutenir les ONG AIBEF et AIMAS, le projet a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser un saut en matière de planification familiale au sortir de la crise de 2010 et au lendemain de la conférence de Ouagadougou de février 2011 (qui matérialise l'engagement de la Côte d'Ivoire à renforcer la planification familiale). Ce choix a permis d'afficher des résultats encourageants à la fois à court terme, tel que l'augmentation de la prévalence de méthodes contraceptives modernes et à long terme avec la nomination de sages femmes à des postes de coordinatrices en santé maternelle et infantile au sein de directions régionales en santé.

Conclusions et enseignements

Les moyens mis à la disposition des ONG AIBEF et AIMAS ont permis de contribuer au renforcement et la diversification de l'offre de services et méthodes de planification familiale (notamment sur des méthodes contraceptives de longue durée) avec des taux de prévalence en méthodes contraceptives modernes passant de 13,4% en 2012 à 20,2% en 2018 au niveau national (source: Initiative Track20).

Les approches « bottom-up » des ONG ont permis de renforcer les capacités des directions régionales en santé en matière de planification familiale (avec la nomination de sage-femme à des postes de coordinatrices en santé maternelle et infantile au sein de quelques directions visées par le projet).

Dans le cadre de projets visant à renforcer les missions de service public déléguées à des acteurs privés, les procédures de passation de marché applicables au projet gagneraient à être clarifiées en début de projet.

Afin d'inscrire les efforts de planification familiale dans la durée, le renforcement de l'approvisionnement de méthodes contraceptives sur les derniers kilomètres ou encore la délégation de tâches aux agents de santé communautaire mériteraient d'être appuyés.